

20 janvier 2007

Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des consultations sur
le projet Rabaska
Sujet : **conséquences psychosociales**

Membres de la Commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement,

a/s Josée Primeau, coordonnatrice du secrétariat de la commission Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 Québec (Québec) G1R 6A6,

Messieurs les commissaires,

Nous sommes un couple résidant tout près des éventuelles installations du projet
Rabaska.

Nous avons choisi cet endroit il y a 23 ans parce qu'il représentait un oasis de paix et de
tranquillité. Nous utilisons le verbe à l'imparfait parce que depuis avril 2005, lors de
l'annonce par Gaz Metro de son intention d'implanter un terminal méthanier le long du
fleuve à Beaumont, cette **harmonie** a été **remplacée** par le **stress** et l'**angoisse**.
Depuis, le projet a été présenté à Lévis, puisqu'il a été rejeté par référendum par la
municipalité de Beaumont. Toutefois, pour nous, c'est du pareil au même puisque nous
demeurons aux limites des deux villes. Dès lors, il se passe rarement plus d'une journée
sans que le projet **Rabaska** vienne **troubler** notre **existence** et c'est peu dire puisque
notre santé physique et psychologique a été et en est toujours profondément **affectée**.

Alors vous comprendrez qu'un tel projet nous est carrément inacceptable. Nous
aimerions retrouver notre paix chèrement gagnée à la sueur de notre front. Il faut aussi
se rappeler que les décideurs de ce projet n'auront pas à vivre au quotidien les
implications (dérangement et entretien) de telles installations.

Nous souhaiterions vivement qu'une recommandation négative de ce projet soit
transmise au gouvernement québécois.

Cordialement

Denise Carpentier
Normand W. Ouellet

20 janvier 2007

**Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des consultations sur
le projet Rabaska
Sujet : Environnement / Patrimoine**

**Membres de la Commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement,**

à/s Josée Primeau, coordonnatrice du secrétariat de la commission Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6.

Messieurs les commissaires,

Nous sommes des résidents de Beaumont très intéressés par le projet d'implantation d'un port méthanier à Lévis. Cet intérêt se manifeste par le fait que notre propriété est située aux limites de Lévis et Beaumont à proximité du lieu projeté par Gaz Metro pour son projet.

Le site choisi par Gaz Metro est entouré de sites reconnus soit par le patrimoine mondial, le patrimoine canadien, ou par le patrimoine québécois. En effet, notre résidence est située dans un développement appartenant au village de Beaumont (patrimoine québécois), elle est sise en face de l'Île d'Orléans (patrimoine québécois); le Fort-Numéro-Un-de-la-Pointe-de-Lévy (lieu historique national du Canada) est à quelques kilomètres et finalement l'arrondissement historique du vieux Québec reconnu patrimoine mondial par l'Unesco depuis 1985 est aussi à quelques kilomètres du lieu convoité par Rabaska.

Il faut également remarqué qu'il y aura un grand dérangement pour toute la faune et la flore environnantes.

De plus, les éventuelles installations physiques (Ex : la jetée, le quai, le gazoduc) présenteront des conditions préoccupantes :

1. La luminosité de notre environnement sera modifiée par un éclairage permanent des installations
2. Le bruit des immenses méthaniers, des remorqueurs, des hélicoptères survolant les installations, viendra rompre notre environnement sans bruit car présentement il n'y a aucun bruit sauf celui des oiseaux.
3. L'odeur dégagée par les cheminées (résidus de gaz ou tout autre produit connexe)
4. Le tarissement possible de notre puits artésien suite à la construction des réservoirs, du gazoduc, de la ligne reliant la jetée aux réservoirs.

5. Le bruit pendant les travaux de construction des installations.
6. La poussière occasionée par tous les travaux connexes.
7. La proximité des lignes de haute tension d'Hydro-Québec

Alors vous pouvez constater que ce projet pourrait s'implanter dans un endroit plus éloigné des populations et qu'il ne correspond nullement à l'héritage que nous voulions laisser à notre descendance et à nos héritiers.

C'est ainsi que nous vous demandons de recommander au gouvernement de rejeter ce projet.

Merci pour l'attention que vous porterez à ce mémoire.

Denise Carpentier
Normand W. Ouellet.

2